

Alerte audit et certification

NORMES CANADIENNES DE GESTION DE LA QUALITÉ ET NORMES CANADIENNES D'AUDIT

AVRIL 2019

Exposé-sondage sur la gestion de la qualité

Le présent bulletin *Alerte audit et certification* vise à mieux faire connaître l'[exposé-sondage approuvé par le Conseil des normes d'audit et de certification \(CNAC\)](#) en janvier 2019 et publié le 5 avril 2019, en faisant ressortir les principales modifications qu'il est proposé d'apporter relativement à la gestion de la qualité au niveau du cabinet et de la mission.

En février 2019, le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board - IAASB) a publié trois exposés-sondages et un document d'accompagnement :

- des notes explicatives générales, *Exposés-sondages de l'IAASB sur la gestion de la qualité au niveau du cabinet et de la mission, et sur les revues de la qualité des missions;*
- le projet de Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1 (auparavant Norme internationale de contrôle qualité (ISQC) 1), *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes;*
- le projet de Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 2, *Revue de la qualité des missions;*
- le projet de Norme internationale d'audit (ISA) 220 (révisée), *Gestion de la qualité d'un audit d'états financiers.*

Comme le CNAC adopte les normes ISQM à titre de Normes canadiennes de gestion de la qualité (NCGQ) et les normes ISA à titre de Normes canadiennes d'audit (NCA), son exposé-sondage reflète les modifications que l'IAASB propose d'apporter aux normes ISQM 1, ISQM 2 et ISA 220, mais comprend aussi des questions supplémentaires propres au Canada.

Pourquoi lire cet exposé-sondage?

L'exposé-sondage concerne tous les professionnels en exercice, car on y propose des modifications importantes aux normes fondamentales sur le contrôle qualité au niveau du cabinet et de la mission.

Au Canada, la NCCQ 1 actuelle ne s'applique pas aux missions de services connexes. Or, étant donné que le CNAC se propose d'adopter la norme ISQM 1 à titre de NCGQ 1, celle-ci s'appliquerait à l'ensemble des missions visées par les normes du *Manuel de CPA Canada - Certification* (le *Manuel*), y compris les missions de services connexes. Voici les missions de services connexes visées par le *Manuel* :

- les missions de compilation (chapitre 9200¹);
- les missions de procédures convenues (chapitres 9100² et 9110³);
- les missions visant la délivrance d'un rapport sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen (NCSC 4460⁴).

Le CNAC se propose de ne pas maintenir le champ d'application plus étroit de la NCCQ 1 pour les raisons suivantes :

- Il est dans l'intérêt public que les professionnels en exercice réalisent de manière uniforme des missions de grande qualité, ce que favorise un système de gestion de la qualité.
- Les missions de services connexes sont réalisées pour un éventail croissant d'utilisateurs externes. Il s'agit de services pertinents et prisés. En conséquence, des normes de gestion de la qualité contribuant à la réalisation uniforme de missions de grande qualité sont de plus en plus nécessaires.
- La norme ISQM 1 en projet est conçue pour pouvoir être adaptée, dans l'immédiat comme dans l'avenir, quels que soient les cabinets, les missions et les objets considérés. Tout en exigeant un niveau de gestion de la qualité de base, la norme rend possible une application proportionnelle à la nature du cabinet et des missions qu'il réalise. Elle facilitera ainsi la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans les petits cabinets, y compris les cabinets qui ne réalisent que des missions de services connexes.

1 Chapitre 9200, « Missions de compilation ».

2 Chapitre 9100, « Rapports sur les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à des informations financières autres que des états financiers ».

3 Chapitre 9110, « Procédures convenues concernant le contrôle interne de l'information financière ».

4 Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4460, *Rapports sur les autres éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit ou d'examen*.

L'élargissement du champ d'application des normes de gestion de la qualité pour y inclure les missions de services connexes représente un changement important pour les petits cabinets et les professionnels exerçant à titre individuel qui, actuellement, n'appliquent pas la NCCQ 1.

Les professionnels en exercice canadiens ont la capacité d'exercer une influence sur l'élaboration des normes ISQM et ISA pour que celles-ci soient claires, compréhensibles et applicables dans le contexte de l'audit au Canada (par exemple, en s'assurant de l'adaptabilité des normes proposées aux audits d'entités relativement peu complexes). On encourage fortement les professionnels en exercice à lire les exposés-sondages de l'IAASB, en plus de l'exposé-sondage du CNAC, pour se familiariser avec les modifications proposées et en apprécier l'incidence sur la pratique, puis à faire part de leurs commentaires directement à l'IAASB et au CNAC.

Quelle est la date limite de réception des commentaires?

Pour les commentaires envoyés au CNAC : le **7 juin 2019**.

Pour les commentaires envoyés à l'IAASB : le **1^{er} juillet 2019**.

Si vous souhaitez que votre lettre de réponse soit prise en compte par le CNAC lorsqu'il rédigera sa propre réponse aux exposés-sondages de l'IAASB, veuillez la soumettre dès que possible.

Que contient l'exposé-sondage et où peut-on le consulter?

L'exposé-sondage contient :

- un résumé des propositions;
- les principales questions d'intérêt public;
- une analyse des modifications importantes proposées pour le Canada;
- une analyse du champ d'application proposé de la NCGQ 1;
- une analyse des modifications de concordance et des modifications corrélatives;
- un lien vers les exposés-sondages de l'IAASB comprenant des notes explicatives, ainsi qu'une traduction française de ces exposés-sondages;
- une description du processus suivi par le CNAC pour l'adoption des normes ISQM et ISA;
- une date proposée pour l'entrée en vigueur.

Vous pouvez consulter l'[exposé-sondage](#), qui comporte une liste de questions à l'intention des professionnels en exercice.

Quelles modifications propose-t-on d'apporter aux normes sur la gestion de la qualité?

Plusieurs modifications importantes touchant la gestion de la qualité au niveau du cabinet et de la mission sont proposées dans les exposés-sondages de l'IAASB. L'analyse qui suit résume les aspects clés des propositions.

Norme ISQM 1

La norme ISQM 1 en projet traite des responsabilités qui incombent au cabinet de concevoir, de mettre en place et de faire fonctionner un système de gestion de la qualité des audits et des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes. On y préconise l'adoption d'une approche fondée sur les risques et l'anticipation à l'égard de la gestion de la qualité au niveau du cabinet et de la mission. Cette nouvelle approche, appelée gestion de la qualité, vise à attirer l'attention du cabinet sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur la qualité de la mission. Pour le cabinet, il s'agit de passer de politiques ou procédures portant sur des éléments indépendants, comme l'exige la norme ISQC 1 actuelle, à une approche intégrée reflétant le système de gestion de la qualité dans son ensemble.

L'application d'une approche fondée sur les risques à la conception, à la mise en place et au fonctionnement du système de gestion de la qualité permet au cabinet de tenir compte :

- de sa nature et de sa situation, par exemple s'il fait partie d'un réseau ou s'il a recours à des fournisseurs de services, ou d'autres facteurs internes ou externes;
- de la nature et des circonstances des missions qu'il réalise (même si le cabinet est responsable de l'établissement de son système de gestion de la qualité, certains aspects de ce système peuvent être mis en place au niveau de la mission).

Par conséquent, le degré de complexité et de formalité du système de gestion de la qualité est appelé à varier d'un cabinet à l'autre.

Norme ISQM 2

L'IAASB est conscient que la revue de la qualité de la mission soutient l'exercice de l'esprit critique au niveau de la mission en fournissant une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe de mission dans le cadre de la réalisation de celle-ci. Étant donné l'importance d'une telle revue dans le contexte général de la gestion de la qualité, l'IAASB a élaboré une norme distincte sur le sujet, la norme ISQM 2. Cette norme en projet porte plus particulièrement sur :

- le mode de désignation et les critères de qualification du responsable de la revue de la qualité de la mission;
- les responsabilités de celui-ci en ce qui concerne la réalisation et la documentation de la revue de la qualité de la mission.

L'existence d'une norme distincte sur les revues de la qualité des missions favorisera l'adaptabilité des normes de gestion de la qualité. En effet, lorsqu'un cabinet détermine qu'aucune mission ne doit faire l'objet d'une revue de la qualité, il ne lui est pas nécessaire de se conformer aux exigences de la norme ISQM 2.

Norme ISA 220

La norme ISA 220 en projet traite des responsabilités particulières de l'auditeur concernant la gestion de la qualité au niveau de la mission dans un audit d'états financiers, et des responsabilités connexes de l'associé responsable de la mission. Les exigences de la norme ont été modifiées pour :

- clarifier le rôle et les responsabilités de l'associé responsable de la mission, en particulier ses obligations d'intervention tout au long de la mission d'audit;
- souligner que la gestion et l'atteinte de la qualité au niveau de la mission incombent à l'associé responsable de la mission;
- souligner l'importance de l'exercice du jugement professionnel et de l'esprit critique appropriés tout au long de la mission d'audit;
- moderniser la norme ISA 220 en fonction d'un environnement en constante évolution, notamment par des changements aux modèles de prestation de l'audit et le recours à la technologie dans l'audit.

La norme ISA 220 en projet se veut adaptable selon la taille du cabinet et la nature et les circonstances des missions qu'il réalise.

Autres ressources

Les documents suivants sont accessibles à partir de la page www.frscanada.ca/fr/nccq/projets/gestion-qualite :

1. **Notes explicatives générales** : *Exposés-sondages de l'IAASB sur la gestion de la qualité au niveau du cabinet et de la mission, et sur les revues de la qualité des missions*
2. **Exposé-sondage** : *Projet de Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 1 (auparavant Norme internationale de contrôle qualité (ISQC) 1), Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens limités d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou de services connexes*
3. *Questions fréquentes sur le projet de norme ISQM 1 (version préliminaire)*
4. *Exemples illustrant l'incidence de la nature et de la situation du cabinet, ainsi que de la nature et des circonstances des missions qu'il réalise, sur la mise en œuvre du projet de norme ISQM 1 (version préliminaire)*
5. **Exposé-sondage** : *Projet de Norme internationale de gestion de la qualité (ISQM) 2, Revues de la qualité des missions*
6. **Exposé-sondage** : *Projet de Norme internationale d'audit (ISA) 220 (révisée), Gestion de la qualité d'un audit d'états financiers*

Commentaires

Nous vous prions de faire parvenir vos commentaires sur le présent bulletin *Alerte audit et certification*, ou vos suggestions pour les prochains bulletins, à :

Michael Wynen, CPA, CA

Directeur de projets, Audit et certification

Recherche, orientation et soutien

Comptables professionnels agréés du Canada

277, rue Wellington Ouest

Toronto (Ontario) M5V 3H2

Courriel : mwynen@cpacanada.ca

MISE EN GARDE

La présente publication, préparée par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité.

CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation ou de l'application de cette publication. Le bulletin *Alerte audit et certification* n'est pas publié sous l'autorité du Conseil des normes d'audit et de certification.

© 2019 Comptables professionnels agréés du Canada